

" 6. — *Qu'il n'est pas à la connaissance de l'Association qu'aucun de ses membres fasse partie d'une société défendue par l'Eglise;*

" 7. — *Que si le fait se produisait, ces membres seraient exclus de l'Association, et demande serait faite au Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique d'annuler leurs diplômes;*

" 8. — *Qu'à la suite des révélations récentes faites sur les agissements de la loge maçonnique l'Emancipation, l'Association exprime sa satisfaction que la Commission scolaire catholique fasse une enquête minutieuse sur tous ceux qui sont en contact avec les enfants et prenne les mesures propres à rassurer au point de vue moral et religieux, les parents qui confient leurs enfants à son personnel enseignant.*"

Nous félicitons sincèrement nos confrères de Montréal pour leurs fières déclarations catholiques. Leur attitude ne nous surprend pas. Règle générale, les instituteurs canadiens ont su mériter la confiance de l'Eglise, chez nous. Ils se sont toujours conduits en catholiques et dans l'école et dans leurs associations.

Ils ont compris et ils comprennent que les parents catholiques ont droit à leur *sincérité catholique* et à leur entier dévouement. Comme " l'espoir de la moisson est dans la semence. " il importe de choisir de bons semeurs et de bonne semence.

En reconnaissant que la religion doit être à la base de leur enseignement, les instituteurs de Montréal demeurent fidèles aux traditions de la pédagogie canadienne qui, de tout temps, a cru " en la valeur unique de la religion au point de vue de l'éducation morale, " vérité que proclame aujourd'hui l'un des éducateurs les plus renommés de l'Europe, Foerster (1).

Nous souhaitons que le corps enseignant canadien reste toujours fidèle à ses traditions chrétiennes et catholiques. Abandonner ces traditions serait non seulement trahir la Religion mais trahir en même temps la Patrie.

C.-J. MAGNAN.

Fonds de pension (suite)

Depuis deux ans environ, une ancienne institutrice, Mlle Joséphine Samson, qui d'après ses propres dires, a enseigné pendant seize ans, mais, qui nous a-t-on dit, à l'heure présente, n'est ni fonctionnaire de l'enseignement primaire, ni pensionnaire, a entrepris une campagne pour faire amender, d'après ses idées, la loi du fonds de pension. Nous ne sachons pas qu'elle ait obtenu l'appui d'une association quelconque d'institutrices dans cette lutte; même on nous a informé que les efforts qu'elle fit à différentes reprises pour avoir la permission d'exposer ses vues aux congrès et conférences d'institutrices ne furent couronnés d'aucun succès: quoi qu'il en soit, il n'est que juste d'ajouter qu'elle prétend avoir l'appui de près de deux cents institutrices au sujet d'une certaine demande qu'elle doit faire au Gouvernement.

Mlle Samson n'a pas à notre connaissance esquissé d'une manière quel que peu précise le plan de l'édifice qu'elle voudrait élever sur les ruines de la

(1) Foerster, *L'Ecole et le caractère*, Saint-Blaise (près Neuchâtel) 1909.